

<https://ugtg.org/spip.php?article359>



Pa mannyé MADA !!!

- Expressions - Tracts -



Date de mise en ligne jeudi 14 juin 2001

Date de parution 27 mai 2001

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

En décidant malgré elle, le 12 juin 2001, la mise en liberté sous contrôle judiciaire de notre dirigeant Michel MADASSAMY, la CA n'a pas seulement confirmé notre point de vue sur le caractère politique de sa détention.

PA MANNYÉ MADA AN NOU SANBLÉ DOUVAN TRIBINAL LAPWENT

VENDREDI 22 JUIN Á 14h

En décidant malgré elle, le 12 juin 2001, la mise en liberté sous contrôle judiciaire de notre dirigeant Michel MADASSAMY, la Cour d'Appel de Basse-Terre a :

- * 1-Confirmé notre point de vue sur le caractère politique de la décision rendue le 1er juin 2001 par le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre ;
- * 2-Donné raison à notre combat et à celui du peuple de Guadeloupe pour le respect des règles et de la loi, et pour une justice également au service du peuple ;
- * 3-Légitimé la mobilisation populaire pour la libération de Michel MADASSAMY ;
- * Reconnu que sans un contre-pouvoir organisé et déterminé, qu'aucune démocratie n'est possible ;
- * 4-Dénoncé le complot ourdi par le Préfet CARENCO et ses obligés (politiciens, pseudo-intellectuels, avocats, chefs d'entreprise véreux) contre l'UGTG ;
- * 5-Révélé que la manipulation des masses est un moyen sauvage dont dispose toujours la moyenne bourgeoisie guadeloupéenne pour perpétuer l'aliénation et l'exploitation des hommes ;
- * Mis en garde tous les Guadeloupéens sur les prétentions consensuelles et responsabilistes de la classe politique locale.

Si cette décision constitue une première victoire du peuple de Guadeloupe, nous savons par ailleurs que le pouvoir colonial français tentera, le 22 juin 2001, de reprendre l'avantage toujours en arguant le respect des libertés individuelles.

Ainsi, quand nous avons observé comment le Préfet CARENCO :

- ▶ a su faire mentir ses obligés ;
- ▶ a tenté de minimiser la portée de la grève ;
- ▶ a essayé de terroriser les militants de l'UGTG ;
- ▶ a mis la Guadeloupe en état de siège ;
- ▶ a tout fait pour organiser une riposte des guadeloupéens en panne d'essence contre l'UGTG,

...nous savons que le 22 juin 2001, encore une fois, lors du procès devant le Tribunal Correctionnel, le pouvoir tentera de nous bâillonner.

Mais nous savons aussi dorénavant qu'avec la clairvoyance et la sérénité de nos militants et adhérents, qu'avec la qualité et la probité de nos défenseurs, qu'avec notre peuple AN FÒS É AN BALAN, qu'avec le soutien d'organisations et de personnalités de Guadeloupe et au plan international, que nous avons déjà gagné une légitimité dans notre lutte pour contribuer à l'élévation des hommes et des femmes, à la dignité

fondatrice initiée par les combattants antiesclavagistes et anticolonialistes de 1802, 1848 et 1967.

Désormais, le 27 Mai sera un moment de création, d'engagement, de respect ;

Désormais, le 27 Mai sera Jour férié, chômé et payé pour tous ceux qui se réclament gwadeloupéen, qu'ils soient adhérents à l'UGTG ou non.

Sé sa ki vérité !

C'est donc fort de ces convictions que nous invitons nos amis à la vigilance, nos adhérents à la mobilisation maximale :

" Jeudi 21 juin 2001 19 heures :

Grand meeting devant le local de l'UGTG rue Paul Lacavé à Pointe-à-Pitre

" Vendredi 22 juin 2001 : Procès

14 heures devant le tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre

Fòs é solidarité

Ansanm nou ka lité

Ansanm nou ké gannyé.

UGTG

P-à-P, le 14 juin 2001.